

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2207 - 19 novembre 2010 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Gouvernement remanié, politique inchangée



**Assez de payer
pour les profits
des riches !**

Irlande
**L'aide aux
banquiers
payée par
les plus
pauvres**

p. 8-9

Haïti
**Choléra et
incurie du
gouvernement
et des forces
d'intervention**

p. 11



SOMMAIRE

Leur société

- p 4 ■ Le 23 novembre, avant et après
 ■ Conséquences de la loi sur les retraites
 ■ Surendettement
- p 5 ■ Sarko-show... et grosses ficelles
 ■ Communiqué de Lutte Ouvrière
 ■ « DSK » à France Inter
 ■ Ségolène Royal ne fait pas la fine bouche
- p 6 ■ Diminution des contrats aidés
 ■ Heures supplémentaires, une arnaque patronale et gouvernementale
 ■ Pôle emploi et austérité

Enseignement

- p 7 ■ Établissement de réinsertion solaire, dresser plutôt qu'éduquer
 ■ Dans l'Éducation nationale
 ■ Lycée professionnel Savary-Wattrelos

Dans le monde

- p 8-9 ■ Après le G20 de Séoul
 ■ La crise financière touche l'Irlande
 ■ Grèce : élections locales et politique d'austérité
 ■ États-Unis : vente des actions de General Motors et sacrifice des travailleurs
- p 10 ■ Grande-Bretagne
 ■ Offensive contre les chômeurs
 ■ Les étudiants en colère
- p 11 ■ Haïti : l'épidémie de choléra
 ■ Birmanie : libération d'Aung San Suu Kyi

Dans les entreprises

- p 12 ■ Belgique : Brinks
 ■ SMST-Montbar, grève pour les salaires
 ■ Les Roms en région grenobloise
- p 13 ■ Continental Clairoux
 ■ Vendredi Média-Cholet, en grève.
- p 14 ■ Lyon : le maire plus à l'écoute des patrons que des agents municipaux
 ■ Pizzorno-Toulon
 ■ Ministère du Travail
- p 15 ■ Services départementaux d'incendie et de secours
 ■ CCAS de Grenoble
 ■ Régionalisation de la demande d'asile
- p 16 ■ Industrie pharmaceutique et « Mediator »
 ■ Nos lecteurs écrivent
 ■ SNCF : TGV et tarifs à grande vitesse

• Incendie meurtrier à Dijon

Quand l'État fait des économies sur le logement social

Au moins sept personnes sont décédées et 130 autres ont été intoxiquées après l'incendie qui, en pleine nuit, a touché un foyer situé dans un quartier populaire de Dijon. Le feu, parti d'un local poubelles situé à l'extérieur du bâtiment et attisé par un vent violent, se serait rapidement propagé à l'ensemble de la façade, provoquant d'énormes fumées.

Pour l'instant, rien ne permet de dire s'il s'agit d'un incendie accidentel ou volontaire. Quant à la société Adoma (ex-Sonacotra), propriétaire de cet immeuble qui abritait 192 locataires, elle s'est empressée d'indiquer que son foyer avait été rénové il y a quatre ans et qu'il était équipé d'alarmes, de détecteurs de fumée et de portes coupe-feu qui ont fonctionné.

Pourtant, certains locataires disent ne pas avoir immédiatement prêté attention à l'alarme, car elle se déclenchait souvent. Pour des raisons d'économies, l'association qui gère ce foyer avait également supprimé le surveillant de nuit. Par ailleurs, même si les pompiers sont arrivés quelques minutes après les premiers appels au secours, « le feu était déjà très développé » et « les occupants

ne pouvaient déjà plus évacuer les lieux par eux-mêmes en raison des fumées », ont indiqué les services départementaux de secours.

Si l'incendie s'est propagé aussi vite et a généré des fumées aussi toxiques, c'est bien que cette façade, contrairement à la plus élémentaire des sécurités, était recouverte d'un matériau particulièrement inflammable et dangereux. Par ailleurs, des reportages télévisés ont souligné le fait que cet immeuble de neuf étages ne possédait ni issue de secours, ni accès au toit qui aurait peut-être permis aux résidents d'échapper aux fumées et d'attendre les secours. Tout cela a donc contribué à alourdir le bilan de cette catastrophe.

L'Adoma, qui possède et gère 450 établissements et 70 000 lits, est une société contrôlée par l'État et a pour

objectif de faciliter l'accès au logement des plus démunis ainsi que des demandeurs d'asile. Mais comme le gouvernement rogne constamment sur les budgets du logement social, l'état de

ces foyers laisse de plus en plus à désirer. Et, comme le montre ce drame, il ne faut pas grand-chose pour que l'insécurité y conduise à une catastrophe.

Roger MEYNIER

Fête régionale de Lutte Ouvrière Lille

Samedi 27 novembre de 15 h à 24 h

Espace Concorde, quartier de la Cousinerie Villeneuve-d'Ascq



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent

avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte Ouvrière

en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio

(version parlée de nos textes) www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 15 novembre

Les remanie...menteurs



À part les ministres, les ministres et leurs cliques, tout le monde se moquait bien du suspense haletant que les commentateurs essayaient d'entretenir autour du remaniement ministériel.

Cela tombe bien : rien ne change, pas même le Premier ministre. Le jeu des chaises musicales a fait changer de ministère ceux qui restent et en a éjecté les autres. La seule nouveauté est l'arrivée

de Juppé au gouvernement, c'est pour dire ! Les ministres dits centristes et, à leur suite, les commentateurs parlent de virage à droite du gouvernement. Si Sarkozy avait choisi Borloo, les mêmes parleraient sans doute, sinon de virage « à gauche », du moins de virage « social ». Allez savoir qui est le plus ou le moins social des deux hommes, qui ont fait partie des mêmes gouvernements sous Chirac, puis sous Sarkozy, et ont participé à la même politique !

Ce qui est certain, c'est que la nouvelle équipe Sarkozy-Fillon mènera la même politique antiouvrière que l'ancienne équipe Sarkozy-Fillon. Ils le disent, ils le revendiquent.

Cette continuité dans la politique antiouvrière, ils ne l'assument pas seulement parce que ce sont des hommes de droite. Cela leur facilite simplement la tâche. Car leur mépris des travailleurs, leurs idées réactionnaires, leur conviction affichée que la valeur des hommes se mesure à leur place dans la hiérarchie sociale et que cette place-là se mesure à la quantité d'argent qu'ils ont dans leurs coffres-forts, sont partagés par tout leur électeurat. Ils gouvernent pour les riches, mais ils l'affichent d'autant plus cyniquement qu'ils ont la même admiration béate pour l'argent et pour ceux qui le détiennent que l'électeurat auquel ils s'adressent.

Le gouvernement Fillon 2 continuera à porter des coups aux conditions d'existence des salariés, des retraités, des chômeurs, surtout parce que tels sont les ordres de la classe capitaliste, le véritable maître de la société.

Même en dehors des périodes de crise, le patronat n'accorde aux salariés que le strict minimum qui leur permet de vivre et de reconstituer jour après jour leur force de travail. Mais, avec l'aggravation de la crise, l'exploitation s'aggravera toujours plus. Pour augmenter les dividendes des actionnaires malgré

la crise et un marché poussif, les capitalistes n'ont jamais rien trouvé de mieux qu'aggraver l'exploitation, augmenter le rythme du travail, diminuer les effectifs, pour faire faire plus de travail par moins de travailleurs, rendre les emplois plus flexibles, bloquer voire réduire les salaires. Ce qu'ils appellent « améliorer la compétitivité » n'est rien d'autre que l'aggravation de l'exploitation.

C'est pour la même raison que la bourgeoisie exige de l'État de rogner sur toutes les dépenses utiles à la population. Elle veut pouvoir puiser toujours plus dans les caisses publiques, dans celle du budget de l'État comme dans celles des retraites ou de l'assurance maladie. Les ministres expliquent que la rigueur est indispensable pour rembourser les dettes de l'État. Mais ces dettes ont été faites pour sauver, il y a deux ans, les banquiers menacés de faillite ou les patrons de l'automobile menacés de mévente, et c'est aux retraités, aux assurés sociaux, aux handicapés qu'on fait payer le remboursement et les intérêts qui vont avec !

Voilà pourquoi, lorsque les dirigeants socialistes affirment que le changement viendra des élections de 2012 et de l'arrivée du Parti Socialiste à la tête de l'État, ils disent des contre-vérités. Une fois au gouvernement, ils seront confrontés aux mêmes exigences du grand patronat et ils n'auront pas le courage politique, ni même l'envie de l'affronter.

Face à la crise, tous les gouvernements d'Europe mènent une politique d'austérité, quelle que soit leur étiquette. Seuls changent les mots pour la justifier, et encore pas toujours. La continuation des attaques contre le monde du travail est une certitude. Car les capitalistes n'abandonnent pas de plein gré la moindre parcelle de leurs profits.

Nous aurons à nous défendre. Bien naïf celui qui croirait qu'il suffit d'élire un Dominique Strauss-Kahn ou une Martine Aubry à la place de Sarkozy. « *Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes* », dit *L'Internationale*. Nous le ferons avec nos propres armes, les grèves, les manifestations. Il faudra seulement que les grèves soient assez puissantes, assez amples, assez explosives pour que la bourgeoisie se sente menacée dans ses profits et dans ses propriétés.

Au cours des deux derniers mois, les travailleurs ont relevé la tête. Ils apprendront à porter des coups qui fassent plier la bourgeoisie.

Arlette LAGUILLER

Cercle Léon Trotsky

Allemagne, 20 ans après : Où en est la réunification ?

Vendredi 19 novembre à 20 h 30

Espace Paris-Est Montreuil - 128, rue de Paris

Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Métro : Robespierre (ligne 9)

Participation aux frais : 3 euros

• **Le 23 novembre, avant et après...**

Non aux sacrifices et oui à la lutte !

Pour des centaines de milliers de travailleurs dans le pays, la mobilisation des deux derniers mois est encore bien vivante. Même si la dernière journée du 6 novembre a regroupé moins de monde que les précédentes journées, ceux qui y ont participé, mais aussi bien d'autres qui ont manifesté ou fait grève dans la dernière période, n'ont pas envie de lâcher prise et de passer à autre chose.

Ce n'est pas tant que ces travailleurs ont l'espoir de faire reculer aujourd'hui Sarkozy et le gouvernement sur la réforme des retraites. Mais ils tiennent à affirmer à la face de tous, patrons et gouvernants, qu'ils restent mobilisés et qu'ils n'en ont pas fini de dire et de crier qu'ils refusent les sacrifices, tous les sacrifices qu'on veut leur imposer, ceux d'hier, d'aujourd'hui et aussi de demain.

C'est bien pourquoi ceux qui répondront aux initiatives des organisations syndicales et qui manifesteront encore le 23 novembre auront mille fois raison. Ce sera encore une fois affirmer que les travailleurs ne

comptent que sur leurs luttes pour conquérir les revendications nécessaires à la survie de tous.

Sarkozy et tous les siens voudraient bien, eux, qu'on tourne la page et que, comme ils disent, « *le pays se prépare dès maintenant aux prochaines réformes nécessaires* », en clair : aux prochaines attaques contre les conditions de vie de l'ensemble du monde du travail. Protection sociale diminuée et précarité renforcée sont au menu de ce qui va être présenté dans les semaines à venir, sans parler des charrettes de licenciements pour, comme patrons et gouvernants le clament,

répondre à la « *compétitivité nécessaire de nos entreprises* ».

Mais le fait d'affirmer que la classe ouvrière mobilisée est une force capable de bousculer tous les plans de ses adversaires est un message qui n'est pas seulement adressé au gouvernement actuel. C'est aussi un message à l'intention des Strauss-Kahn, Aubry et Royal qui se préparent à prendre la relève éventuelle d'une droite déconsidérée, en annonçant qu'avec eux, avec la gauche au gouvernement, les attaques souhaitées par le patronat passeront mieux.

Retrouver confiance dans



la force des mouvements collectifs pour inverser le cours catastrophique des choses est d'ailleurs un problème qui dépasse les frontières. Ce qui s'est passé en France a suscité l'intérêt d'autres travailleurs, en Europe et au-delà, confrontés aux mêmes attaques, aux mêmes mensonges qu'on leur rabâche pour sauver la mise aux banquiers et aux classes riches.

Alors, même si bien sûr personne ne peut dire ni le temps ni le chemin que prendra la contre-offensive nécessaire du monde du travail, tous ceux qui agiront pour ne pas laisser s'éteindre les braises de la contestation auront raison de le faire. C'est aussi cela préparer l'avenir.

Paul SOREL

• Conséquence de la loi sur les retraites

Un retour en arrière immédiat

La promulgation de la nouvelle loi sur la retraite a eu un effet immédiat : des employés du Crédit Mutuel de Bretagne-Arkéa, qui étaient déjà partis en préretraite suite à un accord d'entreprise, vont devoir retourner travailler pendant 4, 8 ou 12 mois.

En effet cet accord-maison, baptisé CapAvenir, permettait de cumuler congés payés et journées de RTT, et ainsi d'anticiper la date normale de départ à la retraite. Pour soixante salariés qui avaient profité de cet accord, la promulgation de la loi a tout chamboulé. L'âge légal de départ augmentant dans un premier temps de quatre mois à partir du 1^{er} juillet 2011 pour tous ceux nés après le 1^{er} juillet 1951, les travailleurs concernés, des presque soixantaines qui avaient déjà quitté l'entreprise, vont devoir compléter d'autant leur période de travail.

On ne sait pas encore quel arrangement va trouver le Crédit Mutuel de Bretagne vis-à-vis d'eux. Il va être difficile de ne pas sombrer dans le ridicule, tant la loi est non seulement injuste, mais absurde.

Mais il n'y aura pas qu'à cette branche du Crédit Mutuel que le problème se posera. D'autres accords de préretraite risquent d'être remis en question. Bien des

préretraités sont inquiets, en particulier en ce qui concerne la nouvelle période charnière, où ils ne sont plus en préretraite et pas encore en retraite. Que va-t-il se passer, par exemple, pour la retraite complémentaire ?

Par contre, tous les chômeurs non indemnisés savent dès à présent qu'il devront galérer sans aucune ressource, quatre mois, huit mois et jusqu'à deux ans de plus, pour avoir le droit de toucher une maigre retraite. Et bien d'autres catégories ne savent pas encore comment va être réglé leur sort.

Par exemple, que va-t-il se passer pour les pensionnés de l'invalidité, dont les allocations devraient s'arrêter à 60 ans, et ne seront pas relayées par la retraite ? Les décrets d'application ne sont pas encore publiés, et la date couperet n'est pas pour dans longtemps.

Il y a toutes les raisons d'être inquiets, vigilants et en colère.

Bertrand GORDES

• Surendettement

Les mesurette de Lagarde n'arrêtent rien

Les articles de la loi sur le crédit à la consommation, votée en juillet dernier et concernant le surendettement, sont entrés en application le 1^{er} novembre.

Les délais pour qu'un dossier de surendettement soit examiné par la Banque de France prendront moitié moins de temps qu'auparavant, trois mois au lieu de six. Une fois le dossier accepté, les poursuites engagées par les créanciers seront suspendues, un juge pourra suspendre également les procédures d'expulsion du logement. Les banques n'auront plus le droit de fermer le compte de clients surendettés. La durée de l'inscription au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, qui leur interdit tout nouveau crédit, sera ramenée à cinq ans, au lieu de huit ou dix, après que le remboursement du crédit aura été effectué. La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, estime ainsi que 120 000 personnes vont pouvoir « *retrouver une vie normale et rebondir* ».

Mais que signifie « *rebondir* » quand on sait qu'en 2007, selon un rapport de la Banque de France, 50 % des surendettés avaient des revenus entre le RMI et le smic ? Et si 120 000 personnes vont peut-être sentir l'étau se desserrer un peu, momentanément au moins, d'autres vont les remplacer puisque, de 180 000 par an depuis 2004, le nombre de dossiers devrait dépasser les 200 000 en 2009, selon la Cour des comptes. En juin 2010, on comptait au total 750 000 personnes surendettées.

Certaines bonnes âmes pointent du doigt l'accumulation « *inconsidérée* » de crédits par des personnes insolubles. Mais les organismes de crédit et les grands magasins sont les premiers à faire miroiter des prêts à la consommation, les crédits revolving, accordés sans vérifier la solvabilité du client et renouvelés de façon quasi automatique. La législation impose aux organismes de crédit d'être plus clairs, la crise les rend un peu plus prudents sur le choix de leurs emprunteurs, mais les profits qu'ils retirent des ventes de leurs produits et des taux de 16 à plus de

20 %, proprement usuraires, expliquent leurs démarchages permanents. Neuf millions de personnes recourent à ces crédits : n'ayant pas les moyens de payer comptant des produits de consommation courante, elles sont contraintes de les payer finalement plus cher, pour le plus grand profit des organismes de crédit. Jusqu'au moment où elles ne peuvent plus payer du tout, ni le loyer, ni les quittances de gaz et d'électricité qui augmentent sans cesse.

Selon le rapport de la Banque de France, le facteur dominant à l'origine du surendettement est la perte d'un emploi (32 % des cas), souvent aggravée par un divorce ou un décès du conjoint (17 %). L'aggravation de la crise, les hausses de prix, l'augmentation des licenciements font basculer une partie de plus en plus importante des salariés, des retraités, dans la misère. Les mesures de la ministre de l'Économie n'arrêteront pas la dégringolade des plus démunis, de plus en plus nombreux du fait de la crise et de la politique du gouvernement dont elle fait partie.

S. M.

Sarko-show... et grosses ficelles

Au lendemain du show télévisé de Sarkozy le 16 novembre, des commentateurs ont relevé ses « erreurs », disons plus crûment ses mensonges. Il est coutumier du fait, même s'il n'est pas le seul. Mais ce n'est pas l'essentiel. Sarkozy a surtout confirmé qu'après s'être appliqué à faire passer sa contre-réforme des retraites, il entendait continuer dans la même voie. Sans surprise ! S'il avait dit l'inverse, on ne l'aurait pas cru.

Il prétend continuer à réduire les déficits. Mais sans jamais envisager de réduire les subventions au patronat et aux riches, qui continueront de bénéficier – et cela fait longtemps que cela dure – de dizaines de milliards d'euros de cadeaux.

Il propose par exemple de s'occuper désormais de la dépendance. Le problème n'est certes pas nouveau. Et on a pu voir comment les gouvernements précédents, tout comme celui de Fillon-Sarkozy, ont laissé la situation se dégrader. Mais Sarkozy n'a pas dit grand-chose sur le financement de cette « nouvelle branche de la Sécurité sociale ». Il a tout de

même évoqué la mise en place d'une assurance obligatoire et la possibilité que l'on finance cette aide à la dépendance en prenant sur l'héritage à venir des personnes qui auront perdu leur autonomie. Autrement

dit, ce seront les victimes du vieillissement qui financeront leur prise en charge. Pas mal, le tour de passe-passe ! La ficelle est un peu grosse tout de même, et surtout usée.

Cet exemple est à l'image

de la politique de ce gouvernement et de ce président de la République.

Reste à trouver un remède contre la dépendance de ce gouvernement et de Sarkozy à l'égard des puissances d'argent.

Il ne se trouve ni dans les pharmacies ni dans les hôpitaux, il est dans la rue ; quand le monde du travail montre sa force et met le holà aux agissements du pouvoir.

J.-P.V.

Mouvements de menton, contentement de soi... et toujours la même politique !

– Communiqué de Lutte Ouvrière –

Malgré des talents de bateleur de foire et une heure et demie passée à la télévision, Sarkozy n'aura pas réussi à convaincre que la version n° 2 du gouvernement Sarkozy-Fillon sera meilleure que la version n° 1. Comment le pourrait-il puisque, à l'en croire, ce qui a été fait dans le passé était déjà irréprochable ou, en tout cas, nécessaire ?

Repousser l'âge de départ à la retraite ? Nécessaire.

D'ailleurs, tous les autres gouvernements l'ont fait. Et de Rocard à Strauss-Kahn, les socialistes sont d'accord sur le fond !

La démagogie sur l'identité nationale avec des clins d'œil vers l'électorat d'extrême droite ? Je ne renonce qu'aux mots, pas à l'idée !

L'attitude infecte vis-à-vis des Roms ? Irréprochable. Même le pape le reconnaît !

Avec ses poses d'homme fort décidé à réformer, Sarkozy aura, peut-être, convaincu quelques-uns de son électorat réactionnaire. Mais ce n'est même pas dit.

Quant aux travailleurs, ils ont fait le tour du personnage et de son gouvernement. Un gouvernement pour les riches, décidé à faire payer par les classes pauvres les cadeaux faits au grand patronat et aux banquiers.

Alors, le gouvernement

Sarkozy-Fillon 2 aura pour priorité de continuer à porter des coups aux conditions d'existence des salariés, des retraités, des chômeurs, des handicapés, parce que tels sont les ordres de la classe capitaliste, le véritable maître de la société.

Jusqu'à ce qu'il soit arrêté par un mouvement puissant des victimes de cette politique !

Nathalie ARTHAUD

• « DSK » à France Inter

Le patron du FMI promet rigueur et paix sociale

Quelques heures après avoir paradé aux côtés de Sarkozy sur les tréteaux du G20 à Séoul, Dominique Strauss-Kahn (DSK pour les journalistes) était l'invité de France-Inter le lundi 15 novembre au matin.

Prudemment, il s'est gardé d'en dire trop sur ses intentions présidentielles, cultivant comme d'autres un savant suspense qui lui évite de s'engager sur quoi que ce soit. Ainsi ses éventuels électeurs sauront, le plus tard possible, pour qui, et surtout pour quoi ils voteront. Car cette fois, et DSK y contribue pour sa part, la présidentielle ressemblera encore à l'achat d'une pochette-surprise. Sauf que la surprise contenue dans une pochette, elle, n'est pas toujours mauvaise.

Des journalistes ont conclu de son intervention qu'il entendait toujours se situer à gauche. Cette précision méritait d'être donnée. Car cela n'est pas évident, même pour certains membres du PS. Il n'a pas hésité à pousser le paradoxe plus loin, laissant croire que le FMI pratiquait une politique de gauche, puisqu'il le présidait. Il a même argumenté, prenant l'exemple de la Grèce, ou plutôt celui de sa population qui est soumise

au diktat des grandes banques, et celui du FMI.

Commentant les récentes élections législatives et municipales dans ce pays, qui ont vu les socialistes au pouvoir garder la majorité, il se flatte du maintien de la gauche au pouvoir. « Ce qui m'intéresse, dit-il, ce n'est pas que la gauche ait gagné, c'est que le gouvernement en place, avec le programme du FMI (des mesures d'austérité draconiennes qui visent surtout les salariés et les classes populaires) a été compris et est derrière le gouvernement. (...) Ce n'est jamais arrivé que, malgré un programme aussi dur que celui que les Grecs sont amenés à supporter, on arrive

à faire comprendre à la population que c'était nécessaire et que finalement, en majorité, elle soutienne le gouvernement en place ».

Laissons à DSK son appréciation des sentiments de la population grecque à l'égard de son gouvernement et du FMI. Il est douteux qu'elle apprécie les coupes sévères dans les salaires et les retraites. Et il est choquant qu'un futur candidat, qui se prétend de gauche, puisse se vanter de tels états de service auprès des travailleurs de France. En fait, le bilan de son action que présente le directeur du FMI n'est pas destiné au monde du travail, mais à la bourgeoisie. C'est une façon de



dire à nos exploités : « Regardez comme je suis capable à la fois d'imposer une rigueur extrême et de maintenir la paix sociale ».

Mais s'adresser ainsi à ses maîtres de la finance et de l'industrie, sans que les travailleurs et les électeurs l'entendent, est

un exercice périlleux. Et cette fois-ci, c'était dit si clairement et si fort qu'il n'y a vraiment aucune illusion à se faire sur le type de soupe que DSK (et son parti) sont capables de nous servir s'ils arrivent au gouvernement...

Jean-Pierre VIAL

Ségolène Royal ne fait pas la fine bouche...

Le remaniement soudain, concocté durant une gestation de sept mois et demi par Sarkozy, a suscité un beau remue-ménage à droite, les centristes se mettant à gesticuler après qu'ils ont été écartés de la mangeoire gouvernementale. Du coup, l'agitation a gagné le verre d'eau socialiste. Ce n'est pas à proprement parler une tempête, tout juste une petite bourrasque,

attisée par Ségolène Royal et ses déclarations.

À peine le mécontentement des évincés du gouvernement a-t-il été exprimé publiquement que la présidente de Poitou-Charentes s'est précipitée, leur tendant une main aussi secourable qu'intéressée. Une main tendue aussi bien à Jean-Louis Borloo et à Hervé Morin, qu'à Rama Yade et à Bernard Kouchner, car Ségolène ratisse large.

Ces appels du pied évoquent sa démarche de 2007, lorsque la candidate socialiste d'alors avait manigancé entre les deux tours de la présidentielle un ténébreux rendez-vous qui n'eut pas lieu avec Bayrou. Ce n'est donc pas nouveau. Mais c'est significatif.

Les dirigeants du PS, et pas seulement Ségolène Royal, ne cessent de lorgner vers les

hommes et les femmes pudiquement dits du centre, pour ne pas dire de droite, même quand ils sortent d'un gouvernement dans lequel ils ont contribué à mettre en place les mesures antipopulaires contre lesquelles les travailleurs viennent de se mobiliser.

Et ils osent se dire, nous dire, qu'ils sont du côté des classes populaires !

J.-P. V.

• Diminution des contrats aidés

Toujours moins pour les chômeurs

François Baroin, le ministre du Budget, a annoncé des coupes claires pour les trois années à venir dans le financement des contrats aidés. Ces contrats de vingt heures minimum par semaine, renouvelables de six mois en six mois pendant deux ans, permettaient bien sûr de retrouver un emploi, même précaire, mais avaient aussi pour intérêt de permettre au gouvernement de réduire artificiellement les chiffres du chômage.

Mais c'était encore trop pour le gouvernement car, à compter de 2011, il ne financera plus que 390 000 contrats aidés - 340 000 dans le secteur associatif et public et 50 000 dans le secteur privé - contre 520 000 actuellement. En 2012 il n'y en aura plus que 270 000 dans le public et en 2013, 200 000 seulement...

Mais c'est sans attendre ces dates que le gouvernement refuse de payer. Ainsi les préfets de plusieurs régions ont décidé de

ne pas renouveler des contrats aidés et de ne plus en créer, sous prétexte que l'enveloppe budgétaire aurait été dépassée pour cette année. Ce sont des milliers de personnes qui se voient ainsi privées de ressources, comme à l'hôpital de Carcassonne où dix contrats aidés sur soixante ne sont pas renouvelés. Dans la région PACA, non seulement les contrats aidés ne sont pas non plus renouvelés mais, pire, jouant sur le délai de rétractation de quinze jours, Pôle emploi annule même des

contrats déjà signés.

Dans le domaine de la prise en charge des enfants handicapés, la situation est encore pire, car les auxiliaires de vie scolaire (ASE) sont aussi des contrats aidés. Ainsi, à la rentrée 2010, la décision avait été prise à Rennes de supprimer les postes d'ASE dans cinq centres pour handicapés. Cela crée une situation dramatique pour ces enfants, pour qui la présence d'un adulte à l'école est indispensable.

Enfin le gouvernement se désengage aussi au niveau de la prise en charge. Les contrats aidés étaient payés par l'État à hauteur de 90%. Ils ne le seront plus qu'à 80% et aucun chiffre n'a été donné pour les années suivantes. Au total, c'est l'ensemble des budgets qui sont réduits pour ce que le

gouvernement appelle la « politique de l'emploi » qui regroupe toutes les aides aux chômeurs mais aussi aux employeurs qui embaucheraient. De 11,46 milliards d'euros en 2011, ils diminueront à 10,03 en 2012 et 9,2 en 2013. Et, sans rire, le secrétaire d'État chargé de l'Emploi, Wauquiez, devenu depuis le remaniement ministre délégué aux Affaires européennes, explique « que le marché de l'emploi est en train de passer du bon côté de la stabilisation ».

En attendant, des contrats aidés ne sont pas renouvelés, des enfants handicapés sont privés d'une aide indispensable et les chiffres du chômage, eux, loin de se stabiliser, continuent à exploser.

Cédric DUVAL

• Heures supplémentaires

Une arnaque patronale et gouvernementale peut en cacher une autre

Le Figaro a fait état d'une étude, publiée par deux économistes spécialisés dans les questions d'emploi, sur la défiscalisation des heures supplémentaires. Cette mesure, décidée en août 2007 dans le cadre de la loi dite Tepas (initiales de travail, emploi et pouvoir d'achat), avait alors été présentée comme la concrétisation de la formule du candidat Sarkozy « Travailler plus pour gagner plus ».

Après avoir comparé la France à des pays voisins qui ne disposent pas d'une telle loi, les deux économistes arrivent à la conclusion que, dans un cas comme dans l'autre, le nombre d'heures supplémentaires déclarées a augmenté (ou baissé) depuis 2007 de façon strictement identique. Autrement dit, si l'objectif de la loi Tepas avait été réellement de stimuler l'activité, comme le prétendait Sarkozy, ce serait un complet échec.

En revanche, soulignent les deux auteurs, cette mesure a largement profité à des personnes (cadres, professionnels qualifiés) « qui ont de larges possibilités de déclarer des heures supplémentaires fictives », à l'inverse des « ouvriers qui ont de moindres possibilités d'optimisation fiscale », un euphémisme pour dire qu'eux ne peuvent pas tricher. En clair,



Les heures supplémentaires, ça n'enrichit que les patrons.

cette mesure a donc profité à des catégories professionnelles « les mieux rémunérées », ajoute l'Insee, celles qui font partie traditionnellement de l'électorat de la droite. Et bien sûr le grand gagnant dans l'affaire,

c'est le patronat dans son ensemble, puisqu'il a obtenu de ne plus payer de charges sur les heures supplémentaires.

C'est une addition de 4,5 milliards d'euros annuels (en perte de revenus pour la

Sécurité sociale et pour l'État) que, d'une façon ou d'une autre, le patronat et le gouvernement font payer à la population laborieuse. Et encore, cette somme ne concerne-t-elle que le seul volet heures sup' de la loi Tepas. Si l'on y ajoute ses autres volets (crédit d'impôt sur le revenu au titre d'un emprunt immobilier, allègement des droits de succession et surtout abattement supplémentaire pour les assujettis à l'impôt sur la fortune et abaissement du bouclier fiscal), on en arrive à dix bons milliards d'euros par an.

Rappelons que toutes les mesures de la loi Tepas, dont le prétexte était de relancer la croissance économique, n'ont eu aucun effet sur l'activité ni sur l'emploi, de l'avis récent de la Cour des comptes, un organisme officiel que personne ne peut suspecter de sympathies avec les travailleurs. En revanche, les dix milliards que cela coûte à la collectivité finissent par atterrir dans la poche des nantis. Les autres, la grande majorité de la population, seront ravis d'apprendre que ces dix milliards versés aux plus riches, pour rien serait-on tenté de dire, c'est très exactement le montant du déficit des caisses de retraite... dont le gouvernement prétend qu'il ne saurait où trouver l'argent pour le combler, à moins de le prendre dans la poche des travailleurs avec sa « réforme »!

Pierre LAFFITTE

• Pôle emploi Austérité tout azimut

Mardi 9 novembre, près de la moitié des agences de Pôle emploi étaient en grève contre les suppressions de postes annoncées et les restrictions budgétaires.

Alors que le chômage explose, les effectifs devaient diminuer l'an prochain, avec la suppression de 1 800 postes (1 500 CDD et 300 CDI). La charge de travail des salariés est déjà trop grande pour qu'ils puissent s'occuper correctement des chômeurs dont ils ont la charge : chaque conseiller suit entre 105 et 110 demandeurs d'emploi (et jusqu'à 150-200 en région parisienne), au lieu des 60 prévus lors de la fusion entre l'ANPE et les Assedic. Combien de chômeurs supplémentaires seront laissés de côté si les effectifs baissent ?

En outre, l'État ne remplit pas ses engagements financiers. Il a annoncé qu'il ne verserait pas à Pôle emploi les 187 millions d'euros manquants sur sa contribution de 2009, pas plus qu'il ne compensera le transfert des 900 psychologues de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) vers Pôle emploi, soit 50 millions d'euros pour 2010.

L'État a aussi ponctionné 300 millions d'euros sur le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), soi-disant pour réduire les déficits publics, alors que cet organisme doit déjà financer des actions ou payer des allocations en principe dévolues à l'État. Et comme si cela ne suffisait pas pour accabler encore plus les chômeurs, le gouvernement a annoncé la fin de la prise en charge par l'État de l'allocation spécifique de solidarité, soit 80 millions pour 2011.

Toutes ces mesures ont un seul but : faire payer au monde du travail, salariés et chômeurs, l'endettement de l'État causé par les milliards versés aux banques et au patronat

Claire DESPLANTES

• Établissements de réinsertion scolaire

Dresser plutôt qu'éduquer ?

Après avoir été accueillis le 8 novembre dernier au centre Élie-Montboisse, centre de vacances situé à Portbail dans la Manche, et aménagé pour accueillir un établissement de réinsertion scolaire (ERS), huit collégiens de Seine-Saint-Denis ont été renvoyés après de nombreux incidents.

Des incidents similaires ont éclaté dans un autre établissement de réinsertion scolaire installé dans l'enceinte du collège Volney à Craon, en Mayenne. Quatorze élèves avaient effectué lundi 8 novembre leur rentrée dans le cadre de ce dispositif, encadrés par huit adultes. Dès le lendemain, certains prenaient violemment à partie des collégiens. Suite à cela, les enseignants exerçaient leur droit de retrait, réclamant la fermeture de l'ERS. Enfin le 16 novembre, ce furent cette fois les parents d'élèves qui prolongèrent l'opération « collège vide », afin d'obtenir plus de moyens pour l'ERS.

Aussitôt les incidents connus, le ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel, en adepte de la méthode Coué, est monté au créneau pour défendre ce qu'il a

qualifié de « formidable projet », ajoutant : « Ce qui s'est passé à Craon en Mayenne est évidemment regrettable et je regrette personnellement ces incidents. Mais cela justifie pleinement le dispositif des établissements de réinsertion scolaire. »

Ces ERS, des internats regroupant pendant un an un petit nombre d'élèves âgés de 13 à 16 ans ayant fait l'objet de multiples exclusions, envoyés ainsi loin de chez eux, ont été lancés par Sarkozy au printemps dernier. Il voulait montrer qu'il agissait, au lendemain des violences qu'avaient connues certains collèges et lycées, tout en caressant son électorat réactionnaire dans le sens du poil ; grâce à son action, ces jeunes en difficulté assimilés à de la « graine de délinquants » allaient enfin retrouver le sens de la discipline,

enfermés dans un internat.

Mais envoyer ainsi des jeunes de Seine-Saint-Denis dans un collège de la Mayenne, accompagnés d'une réputation quelque peu sulfureuse, c'est déjà les mettre dans la situation inconfortable d'être montrés du doigt par les autres collégiens dits normaux. C'est donc faire preuve d'une absence totale de bon sens et, comme l'ont dit poliment les enseignants du collège Volney, ce projet a été « bâclé ». Mais en plus, ces collégiens n'étaient encadrés que par de jeunes adultes assurant leur service civique, sans formation aucune !

Et pendant que le gouvernement fait semblant d'agir avec ses ERS, il continue à supprimer des milliers de postes d'enseignants, entraînant l'augmentation des effectifs par classe et la suppression des cours qui étaient assurés en petits groupes. Autant de postes qui seraient nécessaires pour aider tous les jeunes en difficulté scolaire.

Aline RETESSE

• Dans l'Éducation nationale Combien d'emplois ?

Depuis des années, l'Éducation nationale supprime des emplois par milliers, et elle prévoyait d'en supprimer 16 000 de plus en 2011. Mais la commission des Finances du Sénat vient de s'apercevoir, à son grand désespoir, qu'au lieu de diminuer, les effectifs de l'Éducation nationale devraient augmenter de près de 5 000 unités l'année prochaine.

Tout d'abord, les départs en retraite ne se font pas au rythme prévu. Ce n'est pas très étonnant : alors que jusqu'en 2003 les personnels fonctionnaires obtenaient une retraite à taux plein au bout de 37 ans et demi de service, ils sont maintenant en route vers les 42 ans de cotisation, avec décote pour chaque trimestre manquant. En particulier, l'entrée en fonction des enseignants se faisant autour de 25 ans en moyenne, il était facile de prévoir que beaucoup ne partiraient que bien après 60 ans, afin de pouvoir toucher une pension correcte.

En outre, les recrutements dans l'enseignement primaire auraient été trop nombreux, à en croire la commission sénatoriale. Pas trop nombreux par rapport aux besoins, mais par rapport à la baisse espérée des effectifs.

Ensuite, on a sous-estimé le nombre de vacataires embauchés pour boucher les trous laissés dans les écoles, les collèges et les lycées par les retraités non remplacés. Jusqu'à présent il faut bien cahin-caha fournir des enseignants aux élèves et, même avec un statut précaire, même avec des conditions de

travail et de salaire inférieures, ce sont des embauches, souvent effectuées à l'échelon local et plus difficiles à comptabiliser.

C'est donc plus de 20 000 emplois qui ont ainsi été « retrouvés » dans l'éducation. Les sénateurs regrettent que ces corrections « rendent impossible une appréciation objective de l'effort du ministère en matière de réduction de ses effectifs ». Mais pourquoi s'en désoler ? Le vrai problème est le fait qu'il n'y ait eu que des embauches cachées et au rabais.

Eh bien, il faut que l'on embauche, ouvertement et à des conditions correctes, tout le personnel nécessaire pour faire fonctionner une école au service de la population, et en particulier de ses couches les plus défavorisées.

Vincent GELAS

• Lycée professionnel Savary - Wattrelos (Nord)

Ceux qui tailladent dans l'Éducation

Le mercredi 10 novembre, au lycée professionnel Savary de Wattrelos dans la banlieue de Roubaix, un ancien élève est rentré dans l'établissement et a agressé un élève dans les couloirs en lui donnant un coup de couteau. La cause de cette bagarre serait un différend amoureux.

Le lycée accueille des élèves en situation difficile, dont les parents sont touchés de plein fouet par le chômage, depuis des années voire des décennies. Pour beaucoup, la cantine du midi est le seul repas copieux de la journée. La violence des quartiers où habitent les élèves s'exprime dans les classes, souvent entre élèves et parfois vis-à-vis des enseignants. Cependant, le fait d'avoir des classes qui ne dépassent pas vingt élèves permet de gérer les conflits et d'enseigner. De plus, la structure relativement petite de l'établissement, 250 élèves, rend l'ensemble vivable. Chaque adulte connaît assez vite l'ensemble des élèves du lycée et n'hésite pas à lui faire une remarque dans le couloir, même s'il ne l'a pas en classe.

L'agression a choqué l'ensemble du personnel et des élèves mais, après avoir appris que la vie de l'élève n'était pas en danger et qu'il n'aurait pas de séquelles, de nombreuses discussions ont commencé.

La semaine précédant l'agression, nous avions appris que l'État ne finançait plus les deux contrats aidés qui étaient pourtant promis et pour lesquels l'arrivée des personnes sélectionnées était imminente. Un de ces contrats aidés aurait justement dû être consacré à la surveillance. « Il faudra combien de coups de couteau pour avoir plus de surveillants ? », a-t-on entendu.

Suite à la médiatisation de l'agression, la recteure de l'académie avait annoncé

dans la presse du 11 novembre qu'elle organiserait une cellule d'aide psychologique pour le lycée. En fait, le vendredi 12, elle s'est installée dans la salle des professeurs avec ceux-ci, tandis que les élèves étaient parqués dans des salles de cours avec les surveillants. Les agents administratifs, d'accueil ou d'entretien, eux, n'ont eu ni un bonjour, ni un mot.

Dans cette rencontre où la recteure pensait « nous assurer de son soutien dans notre métier difficile », d'emblée un autre ton a été donné, dénonçant toute la politique de destruction de l'éducation : la formation bâclée, voire inexistante, des nouveaux profs stagiaires, les suppressions de postes, le manque de personnel d'encadrement, les collègues contractuels mal payés, que le rectorat balance d'un établissement à l'autre. Une politique qui ne peut qu'entraîner des difficultés toujours plus grandes pour enseigner et l'immixtion, de plus en plus, de la violence dans les établissements.

La recteure a alors changé de discours, passant de la justification des coupes budgétaires aux menaces. Selon elle, elle est redevable de l'argent des impôts dans l'éducation et c'est pour cela que des lycées devraient disparaître et qu'elle « serait obligée de faire du bûcheronnage » (sic). Et de déclarer que 25 établissements de la région seraient examinés et que celui de Wattrelos n'était pas sur la liste des établissements supprimés en 2011 et en 2012. Et en 2013 ? Pas de réponse, mais nous serions soumis à des objectifs !

Une cellule d'aide psychologique de ce genre montre surtout que le ministère n'a que faire de l'éducation et même de la sécurité des jeunes. Et il faudra lutter pour que l'argent des impôts aille bien aux services publics, notamment pour donner des moyens humains supplémentaires dans les écoles.

Correspondant LO

Offensive contre les chômeurs et démagogie antiouvrière

Dans son plan d'austérité du 20 octobre, le gouvernement de David Cameron était resté dans le flou quant à la façon dont il comptait réaliser ses économies budgétaires. Depuis, une avalanche de prétendues « réformes radicales » est venue préciser les choses. Mais pas sans problème, car les premières ont déclenché une levée de boucliers de la part des politiciens et de l'électorat aisé de la coalition au pouvoir.

Par exemple, l'annonce d'une réduction de l'allocation-logement que touchent plus de six millions de foyers a déclenché un tollé: de la part des politiciens municipaux liés au pouvoir, inquiets de voir exploser le nombre des sans-logis (qu'ils seraient légalement obligés de reloger) et de la part des nombreux petits propriétaires qui louent quelques logements à des familles modestes, et pour qui l'allocation-logement garantit le paiement de loyers scandaleusement élevés.

Du coup, tout en faisant quelques concessions aux contestataires, le gouvernement Cameron a contre-attaqué en flattant leurs préjugés sociaux par un durcissement de ton à l'encontre des catégories les plus pauvres de la population.

C'est dans ce contexte que le ministre des Affaires sociales, Iain Duncan-Smith, a annoncé son plan de refonte des allocations sociales, dont des projets de sanctions financières contre les chômeurs qui refuseraient des « périodes de travaux d'intérêt général » non payés, prétendument destinées à les rendre plus « employables ».

Ce qui a rendu cette dernière annonce particulièrement révoltante aux yeux des chômeurs – mais c'était justement là l'objectif de Duncan-Smith – c'est moins la mesure proposée que la façon dont elle a été présentée dans une campagne tonitruante orchestrée dans les médias.

Car ce type de travail gratuit et les sanctions financières qui vont avec existent en fait depuis leur introduction, en 1996, par un gouvernement conservateur. Par la suite, ce système est demeuré en place sous diverses formes, avant d'être étendu sous les gouvernements travaillistes. Le système actuel hérité du gouvernement Brown, connu sous le nom de New Deal Flexible, prévoit ainsi des périodes obligatoires de placement dans des organismes charitables ou publics. C'était d'ailleurs en partie par ces méthodes punitives que les Travaillistes avaient largement contribué à l'explosion du travail précaire.

Sur le plan des mesures, le gouvernement Cameron ne fait donc que reprendre ce qui existe déjà. En revanche, dans la forme, c'est une véritable provocation. En effet, la « période de travaux d'intérêt général » est la peine standard prononcée par les tribunaux britanniques à l'encontre des petits délinquants, afin de ne pas surcharger les prisons. Le choix des mots par Duncan-Smith n'a rien d'innocent: il s'agit de stigmatiser les chômeurs comme des délinquants, coupables de vivre en « parasites » du système et devant être traités comme tels. Et c'est bien ainsi que l'ont compris nombre de travailleurs scandalisés par

cette campagne anti-chômeurs.

La réforme annoncée par Duncan-Smith, qui comporte la fusion des nombreuses allocations sociales existantes en une seule, administrée par l'État central, n'entrera en application que peu à peu à partir de la fin 2013 et elle mettra sans doute des années à se mettre en place, si toutefois elle va jusque-là, car sa mise en œuvre coûtera des milliards. Mais le gouvernement a déjà tous les moyens à sa disposition, grâce à ses prédécesseurs travaillistes, pour mettre la pression sur les chômeurs. On peut en juger d'ailleurs par l'une des « nouvelles idées » des services de Duncan-Smith, elle aussi issue du gouvernement précédent, celle des « parcelles de travail »: des emplois bouche-trou de deux heures par semaine (les supermarchés en sont friands) que l'on obligerait les chômeurs à prendre, sous peine de perdre leurs allocations.

Cette offensive en règle contre les chômeurs, et qui fait suite à celle que les Travaillistes avaient engagée de longue date, répond au désir de la bourgeoisie anglaise de faire payer la crise à la classe ouvrière. Pour le reste, il est encore difficile de dire lesquelles des « réformes » annoncées seront réellement mises en œuvre, car certaines ont déjà avorté avant même d'avoir vu le jour. Il en sera sans doute de même pour d'autres. La démagogie délibérément provocante du gouvernement a certainement aussi pour but de tester les réactions des travailleurs. Et c'est peut-être là son talon d'Achille car, à force de tirer sur la corde, il risque de la casser.

François ROULEAU

• Contre l'augmentation des frais de scolarité

Les étudiants en colère



Le 10 novembre, au grand étonnement des organisateurs comme de la police quasi absente, 50 000 étudiants ont envahi le centre de Londres, occupant brièvement au passage du défilé le siège du Parti Conservateur.

Cette manifestation avait été appelée par le très institutionnel NUS et par le syndicat des enseignants du supérieur UCU, dont les directions nationales sont traditionnellement contrôlées par la droite du Parti Travailliste. Pour la première fois, alors que les droits de scolarité ont été généralisés de longue date par les Travaillistes, ces organisations avaient appelé à protester contre un projet du gouvernement reprenant les conclusions d'un rapport sur le financement des universités.

Ce rapport, rédigé par un ancien PDG de BP, lord Browne, préconise le triplement du maximum légal des frais de scolarité annuels, qui passerait de 3 800 euros à plus de 10 000 euros. Selon ses termes, ces frais de scolarité seraient étendus à toutes les formes d'enseignement supérieur (ce qui n'est pas encore le cas). Le système des prêts, qui a déjà très largement remplacé celui des bourses, serait généralisé pour permettre quand même aux étudiants d'origine modeste de poursuivre leurs études. Mais, si l'on tient compte du coût de la vie dans les grandes villes universitaires et de la hausse des frais de scolarité, il impliquerait qu'un étudiant se retrouve à la tête d'une dette

d'au moins 46 000 euros au terme d'un cursus de seulement trois ans. Tant que son revenu serait inférieur à 2 000 euros par mois, il n'aurait rien à rembourser (mais les intérêts sur le prêt continueraient à s'accumuler) mais, arrivé à ce niveau de revenu, il devrait commencer à le faire.

Bref, si ce système ne ferme pas la porte des universités aux étudiants de milieux modestes – mais bien d'autres facteurs sociaux le font bien plus efficacement –, il implique néanmoins une discrimination choquante en faveur des plus riches qui, eux, auront pu faire payer tous leurs frais par leurs familles.

C'est contre cela que les manifestants ont exprimé leur colère et beaucoup rappelaient à juste titre sur leurs pancartes que les ministres qui veulent leur imposer ces frais de scolarité prohibitifs avaient pu, eux, faire leurs études universitaires aux frais de l'État.

Cette manifestation a marqué les esprits en Grande-Bretagne, y compris parmi les travailleurs, qui ont vu avec un certain plaisir cette jeunesse dire ses quatre vérités à Cameron et à son gouvernement. D'autres initiatives sont prévues par les organisations locales d'étudiants dans de nombreuses villes du pays pour le 24 novembre. Cameron et son programme d'austérité auront peut-être réussi à réveiller un mouvement étudiant qui, depuis les années 1960, avait pour ainsi dire disparu de la scène politique.

F. R.



Manifestation à Londres le 23 octobre.

• Belgique

Un hold-up programmé chez Brink's

Vendredi 12 novembre, la direction du transport de fonds Brink's Belgique déposait le bilan (420 salariés), alors que les convoyeurs étaient en grève depuis le 27 octobre contre la fermeture du site de Strépy en Wallonie (60 salariés) et contre l'exigence de la direction de les faire passer du statut d'employé à celui d'ouvrier. Un piquet de grève est tenu en permanence devant le site, près de Mons, avec le soutien de tous les syndicats.

Le changement de statut – c'est-à-dire la suppression du statut d'employé, réclamé à cor et à cri depuis des années par le patronat belge – diminuerait fortement les indemnités et la durée de préavis des salariés licenciés : quatre mois pour un ouvrier ayant vingt ans d'ancienneté, au lieu d'au moins un an pour un employé.

La direction accuse les grévistes d'avoir précipité la faillite de l'entreprise, alors qu'elle aurait été en difficulté depuis des années. Il est difficile de croire la direction de Brink's Belgium, dont les comptes n'ont pas été déposés

pour le dernier exercice et qui n'est qu'une filiale de la société américaine Brink's, ce qui permet encore plus de jongleries entre les comptes. De plus Brink's Belgium vient de se séparer de sa branche très rentable du transport des diamants en créant une autre société, Brink's Diamond & Jewelry ! Tout cela sent à plein nez la faillite frauduleuse pour ne pas supporter les coûts sociaux d'une réorganisation de ses activités en Belgique.

Cela n'a pas empêché la ministre de l'Intérieur du gouvernement fédéral – qui se survit depuis les élections de juin 2010, en attendant

qu'un nouveau accouche des négociations – d'accorder une licence à la nouvelle société Brink's, sous prétexte que le pays ne pourrait se passer de l'activité d'import-export des diamants. Qu'est-ce qui aurait empêché le gouvernement fédéral de faire avec la nouvelle société comme elle a fait avec les grévistes de l'ancienne : il a demandé en effet à la Banque Nationale de Belgique de les remplacer, sous escorte de la police fédérale, pour que les distributeurs de billets de BNP Paribas Fortis et d'ING ne restent pas vides. Il y a évidemment une solidarité gouvernementale avec les patrons et les actionnaires... contre les travailleurs !

La pratique des patrons de Brink's pourrait susciter des émules dans cette période de crise. Ouvriers et employés vont devoir réagir face à cette menace.

Claude THIERAM

• SMST - Montbard (Côte-d'Or)

Grève pour les salaires la direction a dû jeter du lest

Une grève a éclaté à l'usine SMST, ex-Vallourec, qui fabrique des tubes pour l'industrie pétrolière et gazière et appartient maintenant au trust allemand de l'acier Salzgitter. Dans cette usine, la direction ne cesse de fabriquer « la Rolls-Royce des tubes ». Ce n'est pas le cas des salaires qui, eux, sont très bas : environ 1 200 euros en 2x8, 1 460 euros brut en 3x8.

Depuis septembre, dans toutes les réunions d'informations qu'a faites la direction, les salariés ont prévenu que cette année il fallait une véritable augmentation, et pas les broutilles habituelles. Ils revendiquaient 100 euros. Mais à la première réunion pour les négociations annuelles obligatoires, la direction n'a proposé que 1,2% d'augmentation générale ! La grève a donc été décidée. C'est le poste d'après-midi qui a commencé,

en choisissant le moment où arrivait la commande pour le groupe Total, ce qui pouvait mettre la direction le plus en difficulté. En effet c'est une énorme commande d'environ 50 000 tubes et qui va lui rapporter gros. Car, suite à la marée noire dans le golfe du Mexique, Total veut des tubes à toute épreuve... et donc très chers. L'équipe de nuit a suivi, ainsi que celle du matin. Environ 80% des salariés ont participé au mouvement.

La réponse de la direction a été de proposer de prendre l'augmentation de salaire sur la prime de vacances. Ce qui revenait à demander aux salariés de se payer eux-mêmes leur augmentation ! Ils ont alors bloqué l'usine le vendredi 12 novembre, afin qu'aucune production ne soit faite. Le piquet de grève a été bien suivi, certains le tenant depuis 5 heures du matin jusqu'au poste de nuit, d'autres venant y participer en fonction de leur poste.

Suite à cette action, à la

réunion suivante la direction a commencé à lâcher des choses, ce qui faisait au total une augmentation moyenne de 52 euros, assortie d'une prime de 150 euros à Noël et d'une augmentation de 3% de toutes les primes. La direction a fait pression pour que les syndicats signent sur-le-champ. Preuve que sa crainte de la grève était bien réelle.

Dans les assemblées qui ont suivi, les discussions ont été nombreuses. Fallait-il continuer ou pas ? Un certain nombre rappelaient que les primes ne sont pas le salaire, et se méfiaient des promesses de la direction. Finalement, le vote a été aux deux tiers pour s'en arrêter là, pour cette fois.

En tout cas, c'est par leur grève que les travailleurs ont obtenu quelque chose. Et cela faisait longtemps qu'un conflit n'avait pas rassemblé autant de monde, toutes générations et tous secteurs confondus. C'est un gage pour l'avenir.

Correspondant LO

• Les Roms en région grenobloise

Un relogement indispensable

Dimanche 14 novembre, la cinquantaine de Roms installés au camp du Rondeau, à Grenoble, avaient convié les Grenoblois qui les avaient soutenus à une fête, autour de bonnes choses à manger et avec de la musique tzigane. La naissance de deux enfants était aussi fêtée, ainsi que l'inauguration d'une baraque de bois, qui servira de salle commune.

Ces Roms viennent majoritairement d'Espagne, mais aussi d'Italie, voire d'Irlande, où ils étaient ouvriers de l'agriculture ou du BTP. Chassés par la crise, ils sont en France depuis moins d'un an. Avant l'été, la banlieue grenobloise comptait plusieurs camps où vivaient environ 300 Roms. Mais, suite aux discours de Sarkozy cet été et à sa politique d'expulsions des Roms, certains camps ont été détruits dès le 18 août, leur rendant la vie encore plus difficile. Le 19 août, 69 Roms ont été mis dans un avion à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et expulsés. D'autres depuis sont rentrés en Roumanie, soit de leur propre initiative, soit dans le cadre des soi-disant retours volontaires.

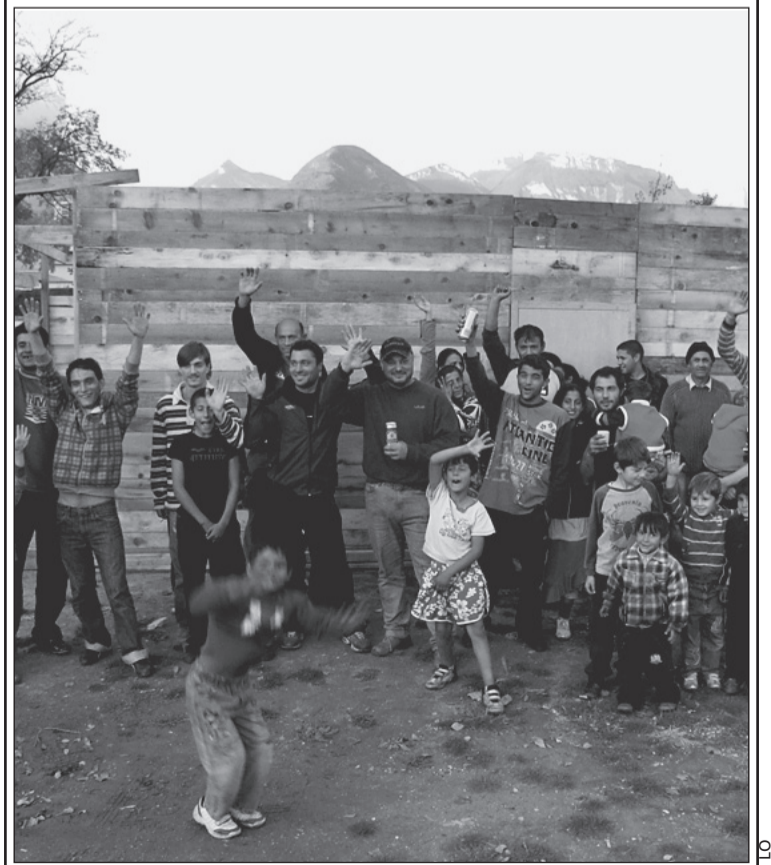
Les Roms vivent maintenant comme ils peuvent en de nombreux endroits de l'agglomération. Parmi

ceux chassés de leur camp en août, une cinquantaine, dont quinze enfants, ont été réinstallés par la municipalité socialiste de Grenoble dans ce camp du Rondeau, qui est en temps ordinaire une aire de grand passage des gens du voyage. Mais comment oser parler d'aire de grand passage, alors qu'il n'y a pas de blocs sanitaires, pas de douche, seulement un robinet à l'air libre et quelques WC ? Femmes, hommes et enfants vivent ainsi depuis la fin de l'été dans des conditions indignes, sans l'hygiène élémentaire, sous des tentes fournies par le Secours Populaire. Les enfants ne sont pas scolarisés.

Un collectif Solidarité Roms a organisé diverses actions revendicatives et de solidarité. De nombreuses énergies ont contribué à la construction, sur l'aire d'accueil, de cette baraque de 48 m² : des professionnels du bâtiment, une scierie... d'autres ont permis de l'aménager en donnant chaises, tables, casseroles et cuisinière

Mais, bien sûr, cette salle ne suffira pas à rendre les conditions de vie de ces familles supportables pour l'hiver. Et tous exigent aujourd'hui du Conseil général, de la Communauté d'agglomération comme de l'État un relogement immédiat, et dans des conditions décentes, de ces familles.

Correspondant LO



• Continental-Clairoix

Contre les remises en cause de la direction : La riposte des travailleurs

Le 10 novembre au matin, deux cents travailleurs bloquaient à Roissy les entrées de l'hôtel où devait se tenir une réunion entre la direction de Continental France et les délégués syndicaux centraux. La direction a ainsi été contrainte d'annuler la réunion et de revenir sur les baisses de salaires et les autres attaques qu'elle avait initiées.

En effet, les 900 travailleurs de Continental-Clairoix en congé de mobilité, toujours salariés du groupe, avaient reçu fin octobre une paye amputée de 65 à 130 euros. Jusque-là, pendant les neuf premiers mois du congé de mobilité de 24 mois, élément essentiel de l'accord de fin de conflit conclu avec les représentants des travailleurs de Clairoix, Continental était dispensé de payer des cotisations sociales. Mais cet accord stipulait qu'à partir d'octobre 2010, Continental devait payer tant les cotisations sociales patronales que salariales, afin que le salaire net des salariés ne bouge pas au-delà de cette période. Et c'est ce qu'avait remis en cause la direction du groupe, en opérant ces prélèvements sur les salaires.

Mais ce n'était qu'un début puisqu'après cela, la direction de Continental convoquait les délégués syndicaux centraux, nommés

par les fédérations syndicales, en vue de faire amender l'accord de fin de conflit du 25 juin 2009.

Or, pendant le conflit, la condition préalable à toute discussion avait été que tout serait discuté et signé entre la direction internationale du groupe Continental, d'un côté, et de l'autre les seuls représentants des travailleurs de Clairoix, librement choisis par eux. Cela excluait donc les fédérations syndicales et les délégués syndicaux centraux nommés par elles, de même que les représentants syndicaux de l'usine de Sarreguemines, pour une part sous l'influence de la direction. Celle-ci ne voulait donc pas seulement faire avaliser la remise en cause du maintien des salaires, mais ouvrir la voie, pour l'avenir, à toutes les remises en cause possibles.

Or, les syndicats sur lesquels la direction Continental

pensait peut-être pouvoir s'appuyer viennent de subir un cuisant revers. À Clairoix d'abord, la liste présentée par le Comité de lutte a recueilli près de 70 % des voix, mais à Sarreguemines aussi, où 1 300 salariés viennent de sanctionner les syndicats les plus compromis avec la direction dans son projet d'augmenter le temps de travail de 10 % sans rémunération. Ainsi la CFTC a perdu deux tiers de ses élus au Comité d'entreprise qu'elle dirigeait.

Les travailleurs de Clairoix ont très bien compris les objectifs de la manœuvre de la direction. Elle se place dans le cadre de l'offensive contre leurs camarades de Toulouse et de sa région, mais aussi contre ceux d'Allemagne, qui eux aussi doivent résister aux diktats de la direction du groupe. Aussi, en même temps qu'ils informaient tous leurs camarades de Continental, jusqu'aux représentants syndicaux du groupe en Allemagne, les salariés de Clairoix se préparaient à l'action.

L'assemblée convoquée le 9 novembre réunissait 300 travailleurs qui



Les travailleurs de Continental en manifestation le 19 mars 2009.

décidaient coup sur coup d'une première manifestation le lendemain à Roissy, en s'engageant à monter à Sarreguemines la semaine suivante, en y restant le temps qu'il faudrait, si la direction du groupe ne revenait pas en arrière sur tout.

La direction a pu constater en direct qu'il ne s'agissait donc pas de bluff. C'est pourquoi elle a annulé la réunion du 10 novembre et prié les délégués syndicaux centraux de rentrer chez eux, puis elle a accepté une réunion avec le seul Comité de lutte et les représentants syndicaux de Clairoix signataires de l'accord.

Là, après quelques péripéties, elle annonçait s'engager à signer un premier avenant qui excluait définitivement

la possibilité de réunir les délégués syndicaux centraux sur tout ce qui touchait aux travailleurs de Clairoix. Puis, dans la foulée, un deuxième avenant qui garantirait de façon définitive les salaires des travailleurs de Clairoix, avec le remboursement des retenues opérées. La rédaction finale devant se faire le 1^{er} décembre.

Certes, jusque-là rien n'est définitif. Mais ce recul est à mettre au crédit de la mobilisation des travailleurs de Clairoix et au soutien moral des autres travailleurs du groupe, tant il est vrai que les 150 000 travailleurs de Continental ont des intérêts communs à défendre. Le passé l'a montré, l'avenir devrait le montrer encore.

Correspondant LO

• Vendredi Média - Cholet (Maine-et-Loire)

En grève depuis cinquante jours

À Cholet, 17 salariés de Vendredi Média (société de distribution de publicités et de journaux de petites annonces à domicile) sont en grève depuis plus d'un mois et demi.

L'entreprise, qui distribue également dans les boîtes aux lettres *Cholet Magazine* (le bulletin municipal) et *Synergies* (le journal de l'agglomération, la CAC), compte 34 salariés dans la région de Cholet et 124 en tout sur l'ensemble du département. Les travailleurs sont payés au document distribué dans

les boîtes aux lettres : pour un document distribué, ils touchent par exemple 0,008 centime d'euro, ce qui fait qu'en fonction du volume des tournées les salariés perçoivent 200, 300 ou 400 euros par mois. Compte tenu du temps réellement passé, ils ont calculé que cela revient à une rémunération de 3,50 euros de l'heure!

Depuis 2005, il existe une convention collective, qui n'a jamais été appliquée. Pourtant, elle prévoit des barèmes précis et surtout un temps d'encartage. L'encartage, c'est le temps passé par chaque salarié à

son domicile ou au dépôt de la société pour préparer chaque paquet à mettre dans chaque boîte aux lettres. En fait, ce temps n'est pas payé et le paiement des temps de déplacement au dépôt est aléatoire.

Les travailleurs se battent donc pour un rattrapage de salaire et l'application des conventions collectives. La société, en redressement judiciaire, prétend qu'elle ne peut pas mettre celle-ci en place tout de suite, en raison du coût d'un logiciel, et qu'elle n'a pas d'argent. Elle a seulement proposé un rattrapage, que les grévistes ont

jugé insuffisant.

Avec l'appui de la CGT, les grévistes ont saisi le conseil des prud'hommes d'Angers pour demander la requalification des contrats de travail en contrats de travail à temps plein, avec des rappels de salaire importants. En effet, les contrats de travail, supposés être à temps partiel, ne mentionnent aucune durée du travail et aucun taux horaire. Pour calculer le temps de travail, la direction se contente de diviser la somme versée en salaire par 8,86 euros (taux horaire du smic) et obtient un nombre d'heures

effectuées tout à fait irréal.

Pour le moment, la grève continue, avec le soutien financier du syndicat CGT, et les grévistes ne restent pas inactifs. Ils s'adressent par tracts à la population devant les grandes surfaces et à leurs camarades qui ne sont pas en grève (ce qui est difficile compte tenu de leur dispersion); ils organisent aussi des collectes. Les grévistes ont été de toutes les manifestations sur les retraites et y ont mis de l'ambiance. Après plus de cinquante jours de grève, le moral est toujours là et la lutte continue.

Correspondant LO

• Lyon

Un maire plus à l'écoute des patrons que des agents municipaux

Après trois semaines de grève, les agents des cantines scolaires de la ville de Lyon ont repris le travail vendredi 12 novembre. Sur 125 cantines d'écoles maternelles et primaires, 72 étaient fermées et les autres fonctionnaient totalement ou partiellement.

La grève était motivée par l'insuffisance des salaires et par les mauvaises conditions de travail du fait du manque de personnel, encore aggravées par l'augmentation du nombre d'enfants dans les cantines.

Le 18 octobre, après une semaine de grève, un premier accord avait été signé avec la seule CGT, accordant 80 postes à mi-temps, moitié titulaires et moitié emplois saisonniers, pour un coût de 500 000 euros, et une réorganisation du temps de travail des Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles

maternelles). L'intersyndicale Unsa-Sud-CFTC avait pour suivi la grève.

Les parents étaient exaspérés, obligés de s'organiser entre eux pour faire manger les enfants. Les propositions de la municipalité d'offrir une salle et de surveiller les enfants qui apporteraient leur repas froid à midi ne leur convenaient pas, à cette saison. Et de plus certains parents ne voulaient pas briser la grève des agents. Après diverses interventions, en particulier dans des mairies d'arrondissement, une centaine d'entre eux ont interpellé Gérard Collomb devant l'hôtel de ville samedi 6 novembre, s'entendant répondre qu'il ne céderait pas car sinon il faudrait augmenter les impôts.

Enfin, le maire de Lyon a daigné rencontrer les représentants des grévistes lundi 8 novembre. Il a proposé 1,5 million d'euros supplémentaires, sur trois ans, pour augmenter

progressivement la prime mensuelle des agents de catégorie C, les plus mal payés : elle passerait de 96 à 130 euros en 2011 et à 160 euros en 2012. C'était « à prendre ou à laisser » : les agents devaient donner leur réponse le lendemain, le maire menaçant, s'ils refusaient, de retirer ses propositions. Bien que ce soit en dessous de leur attente, les agents ont finalement accepté.

Collomb est moins regardant sur les finances de la ville quand il s'agit de dépenses de prestige, comme le nouveau quartier du confluent ; ou quand il s'agit de payer ses voyages et ceux de ses élus pour aller jouer les représentants de commerce à l'étranger, avec les chefs d'entreprises de la région. Même si ces derniers payent leur voyage, ceux des élus coûtent au Grand Lyon (communauté urbaine) et à la ville 2,5 millions d'euros par an !

Correspondant LO

• Pizzorno – Toulon

Collectez les ordures et fermez-là !



Un camion de la société Pizzorno.

Une cinquantaine de militants de la CGT ont bloqué le 3 novembre le centre de tri des déchets du Sittomat (Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise) sur le site de Lagoubran, à la Seyne-sur-Mer.

Cette action a été menée pour protester contre les agissements du groupe Pizzorno, chargé d'une partie de la collecte des ordures à Toulon et dans le Var, où les conditions de travail sont déplorables.

Simple exemple : refuser de continuer de conduire un véhicule aux freins défectueux risque pour un chauffeur de se solder par un licenciement. Les

accidents du travail, les arrêts maladie, les dépressions sont en constante augmentation. L'hygiène, avec les masques, gants, chaussures, est le dernier souci de l'entreprise.

Le recours aux intérimaires est constant, et ceux-ci sont taillables et corvéables à merci. Quant aux salaires, ils sont minables. Un ripeur, l'homme qui charge les poubelles à l'arrière du camion, gagne 1 080 euros net, primes comprises (panier, salis-sure, transport...), un chauffeur avec onze ans d'ancienneté 1 300 euros, primes comprises.

Spécialisé dans la collecte et le traitement des ordures, le groupe Pizzorno, qui emploie près de 8 000 salariés, est implanté dans le Var, en Île-de-France, à Lyon et à Marseille,

mais aussi en Mauritanie, en Tunisie et au Maroc. Coté en Bourse depuis 2005, il affiche une progression de 16 % de chiffre d'affaires et 3,3 millions d'euros de bénéfices pour le 1^{er} semestre 2010.

La direction ne supporte rien. Ainsi, lors d'une séance du Comité d'entreprise le 30 octobre, au cours d'une pause, le secrétaire et le trésorier adjoint ont été carrément démis de leurs fonctions parce qu'ils osaient poser des questions qui semblaient gênantes. En juin dernier, le délégué syndical central CGT avait été mis à pied sept jours, dont deux pour une simple prise de parole, tout comme le délégué du personnel, qui avait eu deux jours en avril. Beaucoup plus grave, en Mauritanie la direction a carrément licencié en janvier 2010 plus de 200 salariés à Nouakchott, pour une grève qu'elle a qualifiée d'illégale.

Ce groupe se vante d'avoir signé le pacte mondial des Nations unies relatif aux droits de l'homme, aux droits du travail, au respect de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Mais visiblement, il ne sait pas de quoi il s'agit, et il faudra la lutte des travailleurs pour le lui apprendre.

Correspondant LO

• Au ministère du même nom

Dégradation des conditions de travail

Depuis de nombreux mois, les employés du ministère du Travail ne cessent d'alerter leur direction, au niveau départemental, régional ou national, sur la dégradation de leurs conditions de travail. Tout comme à Pôle emploi, les dossiers sont de plus en plus nombreux et il y a de moins en moins de personnel pour les traiter.

Certains services ont été fusionnés, ce qui se traduit à la fois par une diminution des moyens et par des suppressions de postes. Un agent sur deux partant en retraite n'est pas remplacé. Certaines tâches sont privatisées, confiées à des sous-traitants de Pôle emploi, à l'Agefiph...

Concrètement, pour le personnel, les objectifs deviennent inatteignables. Le retard s'accumule pour les dossiers de chômage partiel ou de main-d'œuvre étrangère. Les déclarations d'emploi de handicapés sont traitées avec des logiciels inadaptés qui bloquent en permanence. Les agents de contrôle de l'inspection du travail sont sans arrêt sollicités pour des actions qualifiées toutes de « prioritaires » ou « coups de poing » comme le travail illégal. Ils se retrouvent dans l'incapacité de continuer à contrôler le secteur des transports, faute de temps, de moyens informatiques et d'agents bien formés. En outre, certaines sections dites détachées, car éloignées du siège du département, sont directement menacées de fermeture.

Des services de renseignements pour le public ont été fermés ces derniers mois en Limousin et sont menacés dans d'autres départements. Dans le Loiret, certains jours, un seul des deux bureaux de renseignements est ouvert, les travailleurs sont priés de revenir le lendemain ou d'écrire. Une seule ligne

téléphonique est désormais affectée aux renseignements pour tout le département. D'ailleurs, le ministère a prévu pour l'avenir de supprimer totalement les renseignements téléphoniques, pour les renvoyer sur une plateforme d'appels (39...) comme à Pôle emploi.

D'autres services, comme celui s'occupant des contrats de travail des étrangers, sont fermés au public par demi-journées, ou reçoivent les usagers sur rendez-vous uniquement, obligeant les travailleurs à de multiples déplacements. Pour les agents, ces situations, dénoncées dans nombre de régions (Champagne-Ardenne, Gironde, Puy-de-Dôme...) sont sources de stress et d'arrêts maladie. Le directeur du personnel du ministère a lui-même été obligé de reconnaître des cas de suicides, tout en qualifiant leur nombre de « très limité », avec trois suicides et cinq tentatives connus ces cinq dernières années.

Cette dégradation des conditions de travail a bien sûr des conséquences pour tous ceux qui s'adressent aux services dépendant du ministère : non seulement ils ne trouvent que rarement des interlocuteurs pour répondre à leurs sollicitations légitimes concernant des conditions de travail, des situations de harcèlement moral, des licenciements abusifs, des salaires impayés, mais en plus ils doivent faire des kilomètres supplémentaires, à leurs frais, pour obtenir des informations sur leurs droits.

En tout cas, les agents de contrôle de l'inspection du travail sont bien décidés à ne pas se taire, à ne pas subir et à ne pas laisser le ministère du Travail faire tranquillement des réformes qui détruisent le service public et leurs conditions de travail, dans des services qui sont justement chargés de faire respecter le droit du travail dans le privé.

Correspondant LO

• Services départementaux d'incendie et de secours

Même les pompiers n'ont pas priorité !

Dans seize départements, une diminution des effectifs de pompiers professionnels est annoncée pour la première fois, alors que le nombre de leurs interventions augmente.

L'État ne finance pratiquement pas le budget des services départementaux d'incendie et de secours, les SDIS, qui interviennent dans tous les départements à l'exception de Paris et de la petite couronne, grâce à près de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires et 40 000 professionnels. La dépense, 4,67 milliards d'euros en 2009, repose sur les départements (56%) et sur les communes ou

leurs regroupements intercommunaux (44%). Un chapitre du budget de l'État est, il est vrai, intitulé « sécurité civile », mais il n'atteint que 900 millions d'euros, dont seuls 22,35 millions vont aux SDIS pour... contribuer à la modernisation du système de transmissions!

En février 2002, alors que la gauche était encore au gouvernement, puis après le retour de la droite, des lois ont déplacé le curseur entre la part supportée par les départements et celle des communes, mais sans prévoir un financement de l'État. Le PS, qui est aujourd'hui à la tête de nombreux départements se plaint de cette situation. Ainsi, Claudy Lebreton, président du Conseil général

des Côtes d'Armor, souligne que les SDIS sont « confrontés à une crise financière qui va les atteindre dans leur mission », avec un nombre d'interventions « en augmentation de 6% entre 2008 et 2009 ». Les pompiers sont sollicités de plus en plus souvent lorsque les personnes font un malaise, non seulement dans la rue, mais également si celui-ci survient à domicile, car les Samu et les services mobiles d'urgence et de réanimation manquent de moyens. Les budgets sont tendus à tel point que de plus en plus de départements demandent un remboursement d'une partie des interventions des SDIS à la Sécurité sociale. De plus, les équipes de secours sont parfois obligées de

consacrer du temps à parcourir des kilomètres supplémentaires, du fait de la fermeture d'hôpitaux de proximité ou de leur spécialisation.

Alors que l'intervention des pompiers est plus que jamais nécessaire, l'annonce d'une réduction d'effectifs intervient pour seize départements. Dans le Nord, elle atteint 62, sur un effectif total de 2 500. La raison invoquée est que les ciseaux se resserrent sur les budgets des Conseils généraux. Les dépenses sociales à la charge des départements, qui comprennent entre autres le RSA, ont augmenté ces trois dernières années, alors que la compensation financière de l'État couvre une partie de plus en

plus réduite de ces dépenses. Le trou que laissera l'État dans les budgets sociaux des départements est estimé à près de 5 milliards d'euros pour 2010, à plus de 6 milliards d'euros pour 2011. Depuis 2003, selon l'Assemblée des départements de France, l'État aurait dû verser plus de 20 milliards d'euros de compensations. Cela donne une idée, non seulement du désengagement de l'État, mais aussi des conséquences en chaîne du chômage, à l'origine d'une flambée des dépenses sociales.

Un système qui secrète le chômage détériore toute la vie sociale, jusqu'aux services d'incendie et de secours.

Jean SANDAY

• CCAS de Grenoble

Colère au centre d'accueil municipal

« Personnel en colère, halte à l'inhumain, pour une mise à l'abri de tous » : c'est ce que l'on peut lire sur la banderole apposée sur le foyer d'hébergement d'urgence de Grenoble, seul lieu d'accueil d'urgence des sans-domicile grenoblois.

Ce foyer est géré par le CCAS de la ville de Grenoble. Depuis des mois, le personnel fait face (en plus des autres sans-abri) à l'afflux de demandeurs d'asile sans aucun hébergement. Chaque soir, des hommes, des femmes et des enfants y sont accueillis dans des conditions de promiscuité, car les 55 places de capacité d'accueil sont de très loin insuffisantes. Le personnel installe plusieurs dizaines de matelas dans la salle télé. Les conditions d'hygiène sont plus que limites, les conditions de travail éprouvantes. D'autant que le personnel est forcé de refuser l'entrée au centre quand il n'y a vraiment plus de place, laissant des familles dehors dans le froid. Dans l'agglomération, des dizaines de familles, parfois avec des enfants en bas âge, pour la plupart des demandeurs d'asile en attente de l'instruction de leur dossier ou qui ont été déboutés de leur demande, et aussi des Roms, dorment dans des parcs, sans même

avoir de tentes.

En urgence, la municipalité a trouvé quelques solutions, comme des places dans des foyers pour personnes âgées, mais les familles accueillies doivent quitter les lieux en journée. Là aussi, les conditions d'accueil, tant pour ces personnes que pour les résidents et pour les agents qui y travaillent, sont éprouvantes.

La préfecture n'intervient pas, ou au compte-gouttes, alors que c'est son rôle d'accueillir les demandeurs d'asile dans de bonnes conditions. Mais elle n'en a cure.

Alors, les associations et le personnel concerné du CCAS ont réagi en alertant les médias et la population. Ils ont bien raison!

Correspondant LO



• Régionalisation de la demande d'asile

Aggravation des conditions d'accueil

Dans de nombreuses villes, depuis des mois, des familles entières se retrouvent à la rue dans le plus grand dénuement, par manque de place dans les structures d'hébergement. Cela est dû avant tout au désengagement de l'État.

On assiste depuis quelque temps à une arrivée plus importante de demandeurs d'asile en France. En un an, leur nombre a augmenté par exemple de près de 30% à Grenoble. Car si la crise économique et la politique visant à la faire payer aux classes populaires aggravent la situation en France, elle l'aggrave encore plus dramatiquement dans les pays pauvres. Souvent les demandeurs d'asile qui arrivent ici ont vécu des situations tragiques, voire des tortures morales ou physiques. Traumatés par ce qu'ils ont subi, ils arrivent avec l'espoir d'être

accueillis.

En principe, quelques semaines après leur arrivée, les demandeurs d'asile sont censés être orientés par l'Office français de l'immigration vers des CADA (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile), répartis sur l'ensemble du territoire, qui les hébergent plusieurs mois, le temps que leur dossier soit examiné. Mais les CADA sont complets, engorgés par la lenteur de la procédure de demande d'asile et par le nombre des demandeurs. Il y a, selon les associations, plus de 15 000 personnes en attente de CADA actuellement en France.

Mais une autre raison aggrave encore les conditions d'accueil : depuis 2009, le ministère de l'Immigration a mis en place une régionalisation de la demande d'asile : tout demandeur doit transiter

par certaines préfectures (une ou deux par région), ce qui concentre les demandes vers ces villes-là. Par exemple pour Rhône-Alpes, ce sont les préfectures de Lyon et de Grenoble qui instruisent les demandes.

Ces préfectures sont équipées de bornes Eurodac, pour prendre les empreintes digitales. Celles-ci sont comparées avec celles répertoriées dans un fichier centralisé au niveau européen. La préfecture sait donc immédiatement si la personne a déjà déposé une demande d'asile, a transité ou a été contrôlée en séjour irrégulier dans un autre État de l'Union européenne. Si c'est le cas, cet État sera responsable de la demande d'asile. Les personnes sont alors en procédure Dublin, qui prévoit de les renvoyer dans ce pays européen.

Ainsi, depuis la mise en place de ces bornes, un nombre très important de personnes qui arrivent pour demander l'asile restent en situation irrégulière, sans aucun droit, dans l'attente de leur convocation à la préfecture, au terme de laquelle elles peuvent se retrouver embarquées vers un centre de rétention.

Fuyant les dictatures, la misère et parfois les guerres, elles se retrouvent donc ici dans des conditions très précaires ou à la rue, se débrouillant comme elles peuvent pour se nourrir, s'habiller et s'abriter. L'État espère peut-être enrayer l'afflux de réfugiés en ne prenant pas les mesures nécessaires à leur prise en charge, laissant de fait les associations et les collectivités locales s'en occuper.

Correspondant LO

• Industrie pharmaceutique

Un médicament qui tue mais qui rapportait gros...

Un médicament, Mediator, fait les gros titres pour avoir provoqué en trente années d'existence plus de cinq cents décès. Sa saga vient rappeler que les médicaments n'ont pas pour seule vertu de soigner.

C'est en 1976 que Mediator a été commercialisé comme anti-diabétique par les laboratoires Servier, le deuxième laboratoire français. En fait, Mediator s'est rapidement révélé être un coupe-faim efficace, un allié des régimes amaigrissants. Il appartient en effet à une famille chimique connue pour cet effet anorexigène. Et sur sa lancée, en 1985, Servier a mis sur le marché un autre médicament appartenant à cette même famille, l'Isoméride, mais cette fois directement indiqué pour perdre du poids. Une pilule qui a connu un gros succès commercial.

Or en 1997, aux États-Unis, les médicaments anorexigènes de cette classe chimique ont été interdits, parce que responsables de très graves effets secondaires cardiaques. En France, l'Isoméride a donc été retiré de la vente, mais pas Mediator. Avec la bénédiction des autorités sanitaires, qui ont simplement limité son indication au « diabète avec surcharge



pondérale», il a continué sa carrière. Mieux, il a pris le relais de l'Isoméride et a vu ses ventes grossir, puisqu'il était désormais encore plus largement prescrit comme coupe-faim.

Ainsi, pendant les années 2000, Servier a vendu chaque année plus de six millions de boîtes de Mediator ; à plus de cinq euros la boîte, ce fut un cadeau annuel de près de 32 millions d'euros, réglés à 65 % par la Sécurité sociale. Et cela bien que, en 1999, la Commission de transparence, celle qui préside aux décisions de remboursement des médicaments, ait déclaré que le service médical rendu du Mediator était insuffisant, ce qui lui sert habituellement à justifier les déremboursements.

Ensuite, pendant plus de dix ans, des études ont démontré la toxicité cardiaque du Mediator mais il est resté sur le marché jusqu'en novembre 2009, date à laquelle il fut enfin retiré de la vente. Récemment encore, en juin 2010, quand le docteur Irène Frachon, qui s'est battue pour faire reconnaître la toxicité du produit, a publié un livre intitulé *Mediator: Combien de morts?* les laboratoires Servier ont entamé une procédure. Ils ont gagné et le livre est sorti sous le titre *Mediator, sous-titre censuré*.

Hormone de croissance, sang contaminé, Distilbène, Mediator... l'intérêt sanitaire ne pèse pas lourd face à l'intérêt tout court.

Sophie GARGAN

Ministre de la Santé ou des laboratoires ?

Roselyne Bachelot a passé la main. C'est Nora Berra qui la remplace, nommée secrétaire d'État chargée de la Santé, auprès de Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Pharmacienne, Roselyne Bachelot avait été visiteuse

médicale et chargée de relations publiques pour des laboratoires de l'industrie pharmaceutique. Médecin, Nora Berra a travaillé pendant dix ans et jusqu'en 2009 pour de grands laboratoires pharmaceutiques français (Boehringer- Ingelheim,

BristolMyersSquibb, Sanofi Pasteur...).

Roselyne avait succombé aux sirènes des laboratoires impatients de vendre en masse leurs vaccins contre la grippe A. Avec la carrière de Nora, il y a tout à craindre de la suite.

• Nos lecteurs écrivent : Médicaments, logique mathématique et logique des profits

Voici un exemple montrant comment le déremboursement de certains médicaments peut s'accompagner en plus d'une hausse de leur prix. Dernièrement, je suis allée acheter un bain de bouche en pharmacie. La pharmacienne me dit de le prendre dans les rayons situés devant le comptoir. Le flacon de 200 ml est affiché à 6,40 euros. N'ayant pas cette somme sur moi, je lui demande s'il existe un format plus petit, et elle va le chercher dans ses réserves. Le prix en est de 2,81 euros pour

90 ml. Effectuant une simple règle de trois, j'en conclus que le grand flacon aurait dû être vendu à 6,25 euros au maximum, peut-être même moins, le prix baissant généralement lorsque le conditionnement est de taille supérieure. Pourquoi donc le grand conditionnement revient-il plus cher que le petit ?

J'ai appris par la suite que ce bain de bouche, qui était remboursé auparavant par la Sécurité sociale quel que soit le format, ne le reste plus que

pour le petit modèle ! Il faut croire qu'il est moins « efficace » en 200 ml qu'en 90 ml, et devient alors un médicament de confort, puisque cela est un des prétextes avancés pour justifier les déremboursements. L'autre conclusion que l'on peut en tirer est qu'en faisant passer des médicaments « devant le comptoir », donc en vente libre, les industries pharmaceutiques en profitent pour augmenter les prix.

S.B. Paris

• Sncf

TGV = tarifs à grande vitesse

Une fois de plus, les tarifs pratiqués par la SNCF ont été montrés du doigt, cette fois-ci par un audit commandé par le gouvernement lui-même. Malgré le flou entretenu sur les tarifs pratiqués, une tendance s'est nettement dégagée, qui confirme ce que les usagers ressentent : les prix augmentent sans cesse. Sur une période de sept ans, entre 2002 et 2009, ils ont progressé de 26,4 %, soit deux fois plus que l'inflation.

Et ce n'est pas terminé, puisque la direction de la SNCF demande plus de liberté pour fixer ses tarifs, en particulier dans les TGV. À l'heure actuelle, un tarif de référence est fixé annuellement par le gouvernement, autour duquel les prix des billets varient de façon encore limitée. Le président de la SNCF, Guillaume Pépy, demande à être débarrassé de cette contrainte et à pouvoir, tout comme les compagnies aériennes, faire varier le prix des billets en toute liberté.

La revue de consommateurs *Que Choisir* note à ce propos que, derrière cette liberté des prix octroyée à la SNCF, « sans le dire clairement, le gouvernement veut aussi mettre fin à la distinction entre période de pointe et période normale », puisque les tarifs seront décidés en fonction de la seule demande : plus celle-ci sera forte, plus les prix seront élevés ! Autant dire que les usagers y verront encore moins clair qu'aujourd'hui, alors que les tarifs sont déjà largement incompréhensibles, sauf à constater de nouvelles augmentations.

Même si la SNCF jure qu'en compensation de l'augmentation des tarifs elle mettra plus de billets Prem's en circulation, la détermination des prix obéira uniquement et encore plus qu'aujourd'hui à la loi du marché, et donc s'exercera nécessairement aux dépens des voyageurs.

Moins de service et encore plus cher payé, tout est vraiment possible à la SNCF !

Lucienne PLAIN

Plus de souplesse... dans les augmentations

Dans le projet de loi de Finances 2011, une disposition entend remédier au déficit des trains inter-cités du type Corail, TéoZ ou Lunéa. Ces trains, qui circulent sur quarante lignes, sont indispensables à la liaison entre Paris et des villes comme Clermont-Ferrand, Limoges, Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg, etc., ou bien encore pour assurer les liaisons interrégionales comme Caen-Tours, ou Quimper-Bordeaux. Ils sont déficitaires, si on juge de leur rentabilité en termes comptables, car fréquentés par un nombre insuffisant de voyageurs.

Le gouvernement a chiffré leurs besoins de financement pour l'année à venir à 210 millions d'euros. Il compte les obtenir en partie des sociétés

d'autoroutes, qui au passage vont trouver là un mauvais prétexte pour augmenter de nouveau leurs péages, et en partie de la SNCF. Pour cette dernière, le gouvernement envisage l'institution d'une nouvelle taxe, intitulée « contribution de solidarité territoriale », essentiellement prélevée sur les TGV et qui rapporterait quelque 175 millions d'euros. Pour compenser, la SNCF pourrait répercuter cette taxe sur ses tarifs voyageurs, à hauteur de 100 millions d'euros environ. Et comme cela ne suffira pas, elle annonce que l'augmentation de la productivité y pourvoira. Les usagers et les cheminots apprécieront sûrement.

L.P.

• Saint - Chamond (loire) Il y a budget et budget

La commune de Saint-Chamond, avec ses 36 000 habitants, est en train de préparer son budget 2011. Il atteindrait 60 millions d'euros. Comment ne pas comparer aux 32 millions d'euros touchés par Liliane Bettencourt, au titre du bouclier fiscal, en simple

remboursement d'impôts ?

Pour cette dame, c'est une petite aumône. Mais c'est une somme qui permettrait donc d'assurer la moitié du budget d'une ville moyenne. Un (petit) exemple du caractère inégalitaire de notre société.

Correspondant LO